

Les enseignants :

Mme	Corinne SILLON BATARD	Directrice
Mme	Virginie CUBERTAFON	Enseignante
Mme	Corinne DAVID	Enseignante
Mme	Laurence DENIER	Enseignante
M.	Philippe GUIMON	Enseignant
M.	Benoît MADRANGES	Enseignant

Représentant la municipalité :

Monsieur Jean Marie	FERRON	Maire
Madame Michèle	COOMBS	Adjointe
Mme Ghislaine	LAVILLE	Adjointe
Mr Gilles	DELAGE	Adjoint
Mr Guy	PEYRE	Adjoint
Mme Christine	CAMIN	A.T.S.E.M

Les élus des parents :

Mme Audrey	ANGEARD	GPE
Mme Chantal	ANGIBAUD	FCPE
Mme Angélique	BONNAFFOUS	GPE
Mr Thierry	DA ROS	FCPE
Mme Hélène	DUBOIS	FCPE
Mme Maud	ESSERTEL	FCPE
Mme Sonia	ROUGELOT	FCPE
Mme Laure	SCOTTO d'ANIELO	FCPE

Délégué Départemental de  
l'Education Nationale

Mr Claude	BATISSE	DDEN
-----------	---------	------

Représentant l'accueil Périscolaire :

Mme Marie Pierre	GOMBAUD	Animatrice
Mme Anick	MILLET	Responsable

Excusés

Mme Corinne	BERNARD
Mme Jeany	FISCHER
Mr Patrice	HUGUET

---

## ORDRE DU JOUR :

### Accueil péri scolaire :

#### 1. Inscriptions : vers une simplification et une facilitation des dossiers :

Mme Anick MILLET vient d'être nommée responsable de l'accueil périscolaire sur la communauté de commune. Elle présente les nouvelles procédures d'inscriptions qui devraient être suivies prochainement :

- Un seul dossier permettra d'inscrire les enfants à la fois pour le péri scolaire et le centre de loisirs.
- Les dossiers seront valables trois années sans nécessaire renouvellement.
- Les inscriptions seront possibles en cours d'année.
- Des permanences seront tenues pour retirer des dossiers d'inscription dans les communes sur les sites d'accueil et le samedi matin à Pauillac (derrière la mairie).

#### 2. Organisation de l'accueil des enfants de maternelle

- Aux parents élus qui demandent un téléphone sur le site, Mme Gombaud répond que les animatrices ont un téléphone mais qu'elles n'entendent pas toujours la sonnerie.
- Les tableaux d'inscriptions à la cantine, bus ou APS du soir sont de mieux en mieux renseignés par les parents facilitant ainsi l'organisation scolaire.
- Un seul accès est autorisé pour emmener les enfants au péri scolaire, les autres portails ou entrées étant strictement interdits n'ont pas lieu d'être ouverts et encore moins éclairés comme demandés par certains parents .

### Préparation de la rentrée 2010

- Les inscriptions ont débuté le premier février. La date de clôture est fixée au 15 Mars 2010. A ce jour, seulement 16 dossiers ont été instruits. De fait, on sait que de nombreux parents sont plutôt peu respectueux des délais fixés ne mesurant pas les conséquences sur ce que l'on appelle « la carte scolaire » c'est-à-dire sur la politique d'ouverture ou fermeture des classes. Les décisions prises par l'Inspection académique sont pourtant de plus en plus précoces.
- Les tableaux de naissance ne comptent que 33 enfants nés en 2007. Ce chiffre est relativement faible. Une soixantaine d'enfants de Grande section quittant notre école pour le CP la différence numérique laisse augurer une baisse des effectifs. Pour autant, les tableaux de naissance, seuls outils prévisionnels pour les écoles maternelles, ont déjà démontré leur limite ; aujourd'hui même, sur 16 dossiers instruits seuls 7 enfants (dont des jumeaux) sont effectivement inscrits sur les tableaux.
- Comme chaque année, après inscription en mairie, les parents des futurs petits élèves seront invités un soir du mois du mai (une quinzaine de parents à la fois et par soir) pour une visite guidée et commentée de notre école. Par la suite, les enfants seront accueillis un matin du mois de juin sur le temps scolaire pour se familiariser avec leur future école (matinées d'adaptation)
- L'accueil échelonné des élèves le jour de la rentrée ayant donné toute satisfaction l'an dernier (lire précédent conseil d'école), le principe devrait être reconduit à la prochaine rentrée.

### Budget pédagogique

- Le budget pédagogique consiste en une allocation versée par enfant par la municipalité. Il est maintenu à 32 € par enfant. Le nombre d'élèves n'est pas encore connu, mais les enseignants

commenceront pour partie des commandes de fournitures profitant de rabais accordés par les fournisseurs en Mars et Avril.

- Un budget annexe s'ajoute au précédent. Il est utilisé pour l'achat de papier pour photocopies cartouches et toner.

## Projet d'école et rythmes scolaires

---

### 1. D'un projet à l'autre :

- L'actuel projet d'école arrive au terme des quatre années d'exercice.
- Les axes du projet sont rappelés :
  - Prévenir la difficulté scolaire
    - Amener les élèves à une maîtrise suffisante en langue orale en veillant à multiplier les situations : décroisonnements en découverte du monde et citoyenneté, albums communs à plusieurs classes, chorale.
    - Evaluer pour prévenir la difficulté et faciliter l'adaptation des activités aux besoins de la classe comme de chacun des élèves
  - Organiser la continuité des cycles (organiser une logique de parcours scolaire de la maternelle à l'élémentaire)
  - Intégrer un axe « nouvelles technologie »
- L'année 2010 est l'année d'écriture du prochain projet. Les objectifs scolaires ne devraient pas beaucoup changer. Ils se rapprocheront naturellement des orientations nationales et académiques et prendront en compte les résultats des élèves aux évaluations nationales de CE1 et CM2. Le nouveau projet suivra les ambitions fixées par le contrat d'objectifs scolaires du RRS de Pauillac (contrat présenté lors du troisième conseil d'école de juin 2009)
- Dès la rentrée 2008, la modification de l'organisation du temps scolaire (BO du 19 juin 2008) a conduit notre école à ajouter un avenant à notre projet. Cet avenant formalise la durée de la semaine scolaire à 24 heures d'enseignement pour tous les élèves et rend compte de l'organisation de la mise en place de l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage (soit 2 heures par semaine en plus des 24 heures mentionnées plus haut)

### 2. Organisation du temps scolaire :

- A la demande des autorités académiques, le sujet fait débat mais semble consensuel pour les participants à ce conseil d'école :
  - Véritable « serpent de mer », ce sont le plus souvent des impératifs pratiques voire économiques! qui ont conduit, dans l'histoire, à l'évolution des rythmes scolaires même si ....
  - La chronobiologie s'invite une nouvelle fois au débat. Vers 1990/1991 les enseignants les plus anciens ont le souvenir de conférences animées par professeur Mr Montagner en personne, qui présentait ses travaux et démontrait que l'activité intellectuelle et la vigilance des élèves fluctuent au cours de la journée et au cours de la semaine.
  - Cette organisation (semaine de quatre jours) est bien moins polémique dans les académies (comme celle de Bordeaux) qui pratiquent la semaine de 4 jours depuis bien longtemps que dans d'autres encore nombreuses dont les élèves travaillaient le samedi matin et qui de fait expérimentent ce nouveau rythme .
- Les membres du conseil sont invités à répondre aux questions issues d'un questionnaire :
  - *Quel bilan faites-vous de la nouvelle organisation de la semaine scolaire en matière de rythme de vie des enfants ? En matière d'organisation de la vie scolaire ?*

- Reprenant la motion présentée par la FCPE, les membres présents pensent que ce questionnaire ne permet pas d'aborder les rythmes scolaires dans leur globalité (journée, semaine, vacances....) ; De plus, ils estiment que les travaux d'éminents spécialistes en la matière (Montagner, Testu) devraient suffire à apporter une réponse éclairée.
- *Estimez-vous souhaitable de demander une organisation dérogatoire de la semaine scolaire incluant le mercredi matin ?*
- Les membres présents disent les limites d'une organisation dérogatoire qui n'impliquerait que l'école ou la commune qui en ferait la demande. En effet, les communes sont impliquées au niveau communautaire pour l'accueil péri scolaire, au niveau du conseil général pour les transports...Si une nouvelle organisation devait avoir lieu, elle devrait être nationale (ou du moins départementale).
- A la demande des membres présents, le questionnaire est partiellement renseigné, la motion de la FCPE y est jointe.

## QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux deux associations des parents d'élèves, à tour de rôle, point par point, en débutant par la FCPE (majoritaire) puis le GPE à concurrence du temps restant.

**\*FCPE : ateliers d'anglais** : L'apprentissage de l'anglais n'est pas inscrit au programme de l'école maternelle, c'est souvent un argument publicitaire pour les écoles en mal d'élèves mais dont l'efficacité quant à l'apprentissage reste à démontrer sauf à enseigner tout en anglais. De plus, à ce jour les enseignants de maternelle n'ont pas accès à la formation en vue de l'obtention d'un agrément en langue.

**\*GPE, FCPE : trou sous le préau**: Des travaux de réfection du sol du préau sont prévus mais pendant les vacances d'été (hors présence des enfants et par temps chaud).

**\*GPE : menu sur le site de la municipalité** : la mairie en prend note.

**\*FCPE: habillage (tee-shirt dans le pantalon)** : En matière d'habillage des enfants, une éducation partagée avec les familles est souhaitable et souhaitée. Les élèves de PS sont naturellement très assistés, mais dès la MS, l'autonomie doit s'acquérir. Les enseignants et ATSEM se portent en renfort pour les boutons, bretelles, lacets et fermetures difficiles !!!

**\* GPE : sécurité des enfants lors de l'accueil** : Les enseignants estiment ne prendre que des risques très limités en laissant parfois certains enfants aller seuls aux toilettes tandis que d'autres n'y seront jamais autorisés.

**\* GPE : sécurité des enfants dans la cour de récréation et appel des parents en cas d'incident dans la cour**: La question de la sécurité de la cour est légitime, comme les parents, la municipalité et les enseignants y sont sensibles : Les enseignants ont fait la proposition de créer deux cours séparant petits et plus grands. Ils ont fait une priorité l'achat de jeux de cour avec l'argent récolté par les associations de parents. La municipalité a joliment aménagé les cours.

Les jeux « du foulard » ou « de la tomate » évoqués par les parents n'ont pas été observés dans la cour.

En ce qui concerne les accidents de cour, la procédure inscrite dans le règlement est rappelée : Appel téléphonique des parents et (selon la gravité) appel du 15.

\* **GPE : bombe anti-acariens et anti-poux:** Les classes, jeux et coussins ...sont nettoyés aux vacances mais le problème ne vient pas des locaux mais de la contamination par d'autres enfants (de tête à tête). La pédiculose s'arrête quand plus aucun enfant ne peut en contaminer d'autres, autrement dit, quand les familles concernées ont traité la chevelure de leurs enfants. Un enfant porteur de poux ne peut pas se voir interdire l'école.

\* **GPE : lumière pour emmener ou récupérer les enfants au péri scolaire :** L'accès en question n'a pas lieu d'être particulièrement aménagé dans la mesure où il est interdit aux familles.

\***GPE : remblais, passage piétons et parking:** La municipalité cherche le revêtement adéquat : drainant, roulant, résistant, économique. Une campagne de traçage est prévue au printemps.

\* **GPE : moyen de communiquer avec le péri scolaire en cas de retard des parents ou de problème:** Les parents peuvent demander le numéro aux animatrices du péri scolaire. Mais dans les faits, ces dernières n'entendent pas toujours retentir la sonnerie ! En ce qui concerne l'accueil des élèves de l'école élémentaire, les animatrices ne disposent pas de téléphone.

20h35 fin du deuxième conseil d'école pour l'année 2009/2010

Pour les membres présents, la directrice  
Corinne Sillon Batard